



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-196

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE : M. BERTHET Christian

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
 : M. GIL Philippe
 : M. GROUSSOU Bernard
 : Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
 : Mme LECORRE Christiane
 : Mme PERE Catherine
 : M. ZANIN Daniel
 : Mme HOHOL Elisabeth
 : Mr ZMUDA Patrick
 : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES : Mme BOUVIER Lina

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
 : M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
 Mme RUAMPS Laura : Rédacteur Principal 2ème classe
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D8-8-196

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes des Deux Rives exerce la compétence « assainissement collectif » depuis le 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble de son territoire. Elle a pour mission d'organiser le service assainissement, de contrôler sa bonne exécution et de décider des investissements à réaliser.

A ce titre, il convient d'adopter un règlement de service afin de définir l'ensemble des actions, les relations contractuelles avec l'utilisateur, les modalités d'intervention des agents du service, ainsi que les installations nécessaires à la desserte des usagers du service.

Ce règlement définit :

- les obligations et responsabilités de chacun « usagers et exploitant »,
- les modalités des contrôles et diagnostics,
- les modalités de raccordement,
- les pénalités éventuelles.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 3 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 7 décembre 2021,

Je vous propose d'approuver le règlement de service « assainissement collectif » ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,

- d'approuver le règlement de service « assainissement collectif » ci-annexé.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **16 DEC. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

16 DEC. 2021

AR PRÉFECTURE**ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES -
APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de l'acte : 2021D8_8_196

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D8_8_196-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception :16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D8_8_196-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D8_8_196-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 16:55:23

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 16:56:11

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 16:58:02